



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 6 février 2014

Conseillers communautaires en exercice : 139

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 4.1, 4.2, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 6.1, 7.1, 7.2, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 2.9, 2.10, 10.1, 10.2

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h35.

Étaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Audeux : Mme Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : M. Jacques CANAL, M. Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : M. Serge RUTKOWSKI, Mme Geneviève VERRON Avanne-Aveney : M. Laurent DELMOTTE, M. Jean-Pierre TAILLARD Besançon : M. Patrick BONTEMPS (à partir du 1.1.1), Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Benoît CYPRIANI, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT (à partir du 1.1.1), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Catherine GELIN, M. Didier GENDRAUD, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT (jusqu'au 1.1.2), M. Jean-Marie GIRERD, M. Philippe GONON (jusqu'au 1.1.1), M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Nicolas GUILLEMET, Mme Valérie HINCELIN (jusqu'au 1.1.6), Mme Solange JOLY, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (à partir du 1.1.1), Mme Annie MENETRIER, Mme Carine MICHEL, M. Frank MONNEUR (à partir du 1.1.1), Mme Nohzat MOUNTASSIR, Mme Jacqueline PANIER, Mme Danièle POISSENOT, Mme Françoise PRESSE, M. Jean ROSSELOT (à partir du 1.1.1), M. Jean-Claude ROY, Mme Joëlle SCHIRRER, Mme Marie-Noëlle SCHOELLER, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Corinne TISSIER (à partir du 1.1.1), Mme Sylvie WANLIN, Mme Nicole WEINMAN Boussières : M. Roland DEMESMAY Braillans : M. Alain BLESSEMILLE Busy : M. Philippe SIMONIN Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT (à partir du 1.1.1), M. Raymond REYLE (à partir du 1.1.1) Champagny : M. Claude VOIDEY Champvans-les-Moulins : M. Jean-Marie ROTH Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chaudfontaine : M. Jacky LOUISE Chemaudin : M. Bruno COSTANTINI Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON (représentée par Mme Annie POIGNAND Dannemarie-sur-Crête : M. Jean-Claude FORESTIER, M. Gérard GALLIOT (à partir du 1.1.1) Deluz : Mme Sylvaine BARASSI (à partir du 1.1.1) Ecole-Valentin : M. André BAVEREL, M. Yves GUYEN (à partir du 1.1.1) Fontain : M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER Franois : Mme Françoise GILLET (jusqu'au 1.2.4), M. Claude PREIONI (jusqu'au 1.2.4) Gennes : Mme Maryse MILLET Grandfontaine : M. François LOPEZ (à partir du 1.1.1) La Chevillotte : M. Jean PIQUARD La Vèze : M. Jacques CURTY Mamirole : M. Daniel HUOT (à partir du 1.1.5), M. Robert POURCELOT Marchaux : M. Bernard BECOULET, Mme Brigitte VIONNET Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT, M. Denis JOLY Montfaucon : M. Michel CARTERON, M. Pierre CONTOZ (représenté par M. Hervé TOURNOUX) Montferrand-le-Château : M. Marcel COTTINY, Mme Séverine MONLLOR Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 1.1.1), M. Gérard VALLET (à partir du 3.3) Nancray : M. Jean-Pierre MARTIN, M. Daniel ROLET Noironte : M. Bernard MADOUX Novillars : M. Bernard BOURDAIS Osselle : M. Jacques MENIGOZ Pelousey : Mme Catherine BARTHELET, Mme Marie-Christine THEVENOT Pirey : M. Jacques COINTET (représenté par M. Thierry RUFFIN), M. Robert STEPOURJINE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugy : Mme Marie-Noëlle LATHUILIERE (représentée par M. Jean-François HUMBERT à partir du 1.1.1) Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Stéphane COURBET Routelle : M. Claude SIMONIN Saône : Mme Maryse BILLOT, M. Alain VIENNET Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU, M. Christian BOILLEY Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Bernard MOYSE, M. Jean TARBOURIECH (à partir du 1.1.1) Vaire-le-Petit : Mme Michèle DE WILDE Vaux-les-Prés : M. Bernard GAVIGNET Vorges-les-Pins : M. Patrick VERDIER

Étaient absents : Arguel : M. André AVIS Besançon : Mme Hayatte AKODAD, M. Frédéric ALLEMANN, M. Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET, M. Jean-Jacques DÉMONET, Mme Françoise FELLMANN, M. Abdel GHEZALI, M. Jean-François GIRARD, M. Lazhar HAKKAR, Mme Martine JEANNIN, Mme Sylvie JEANNIN, M. Jacques MARIOT, M. Michel OMOURI, Mme Elisabeth PEQUIGNOT, Mme Béatrice RÖNZI, Mme Monique ROPERS, Mme Zahira YASSIR-COUVAL Beure : M. Philippe CHANEY, M. Auguste KOELLER Boussières : M. Bertrand ASTRIC Chalèze : M. Christophe CURTY Champoux : M. Thierry CHATOT Chemaudin : M. Gilbert GAVIGNET Châtillon-le-Duc : M. Philippe GUILLAUME Grandfontaine : M. Laurent SANSEIGNE Larnod : Mme Gisèle ARDIET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Novillars : M. Philippe BELUCHE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Michel FAIVRE Roche-lez-Beaupré : M. Jean-Pierre ISSARTEL Thoraise : M. Jean-Michel MAY Torpes : M. Dominique GRUBER Vaire-Arcier : M. Patrick RACINE

Secrétaire de séance : M. Marcel FELT

Procurations de vote :

Mandants : P. BONNET, JJ. DEMONET, F. FELLMANN, F. GERDIL-DJAOUAT (à partir du 1.1.3), A. GHEZALI, P. GONON (à partir du 1.1.2), V. HINCELIN (à partir du 1.2.1), B. RÖNZI (à partir du 1.1.1), Z. YASSIR-COUVAL, B. ASTRIC, P. GUILLAUME, D. HUOT (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 1.1.4), G. VALLET (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 3.2), P. BELUCHE, JM. FAIVRE.

Mandataires : JM. GIRERD, JC. ROY, J. PANIER, JS. LEUBA (à partir du 1.1.3), MN. SCHOELLER, O. FAIVRE PETITJEAN (à partir du 1.1.2), C. DEVESA (à partir du 1.2.1), M. LOYAT (à partir du 1.1.1), N. GUILLEMET, R. DEMESMAY, A. POIGNAND, F. LOPEZ (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 1.1.4), JM. CAYUELA (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 3.2), B. BOURDAIS, JM. BOUSSET.

Délibération n°2014/002394

Rapport n°5.4 - Promotion touristique du Grand Besançon - Adhésion au collectif « Itinérances » du Comité Régional du Tourisme

Promotion touristique du Grand Besançon - Adhésion au collectif « Itinérances » du Comité Régional du Tourisme

Rapporteur : Jean-Yves PRALON, Vice-Président
Commission : Culture, Tourisme, Sports

Inscription budgétaire	
BP 2014 et PPIF 2014-2018 « Promotion touristique du Grand Besançon (Office du Tourisme et autres) »	Montant de l'opération : 5 000 €
Sous réserve du vote du BP 2014 et du PPIF 2014-2018	

Résumé :

Le Grand Besançon participe activement depuis la mise en service du port d'agglomération à la filière fluviale du Comité Régional du Tourisme (CRT) réunissant acteurs publics et privés pour la valorisation du tourisme fluvial en Franche-Comté.

Le Grand Besançon a été associé durant l'année 2013 à l'élaboration des plans marketing du Comité Régional du Tourisme sur la thématique de l'itinérance et est maintenant sollicité pour adhérer au collectif de la gamme Itinérances. Cet engagement s'étend sur 2014-2015-2016 avec une adhésion à hauteur de 5 000 € destinée au financement des actions de promotion 2014.

I. Une nouvelle démarche de promotion collective de la Franche-Comté

Le Grand Besançon et divers acteurs publics et privés ont été invités à co-construire en 2013 avec le Comité Régional du Tourisme, des plans marketing autour de deux gammes : Itinérances et Tourisme culturel et urbain.

Cette démarche innovante vise à grouper les acteurs et à mutualiser des moyens dans l'objectif d'améliorer la notoriété et l'image de la destination Franche-Comté tout en valorisant les structures et territoires adhérents.

Pour le territoire du Grand Besançon, compte-tenu de la répartition actuelle des compétences, l'Office de Tourisme et des Congrès de Besançon et la Ville de Besançon adhèrent au collectif Tourisme Culturel et Urbain et il est proposé que le Grand Besançon adhère au collectif Itinérances. Voies Navigables de France et Doubs Plaisance sont par exemple, également des acteurs adhérents.

Le collectif Itinérances couvre les thématiques du tourisme fluvial, du tourisme à vélo et de la randonnée pédestre et vise à la promotion des grands itinéraires régionaux suivants :

- pour le tourisme fluvial : vallées du Doubs et de la Saône,
- pour le tourisme à vélo : l'Eurovelo6, la Franco-vélo-Suisse, le Tour du Jura, la véloroute Charles le Téméraire, la Grande Traversée du Jura à VTT, les boucles cyclotourisme de Haute-Saône,
- pour la randonnée pédestre : la Grande Traversée du Jura, l'Echappée jurassienne, le GR59, les Chemins de la contrebande franco-suisse du Pays Horloger, les Itinéraires des Vosges du Sud, la Via Francigena et le chemin de Saint-Jacques de Compostelle.

II. Un plan d'action partagé et un budget optimisé

Les enjeux des plans d'actions développés sont les suivants :

- développer la notoriété et l'image des itinéraires pédestres, vélo et fluviaux de la Région,
- faire venir des flux de visiteurs français et étrangers sur les itinéraires franc-comtois pour augmenter le chiffre d'affaires généré (direct et indirect).

Les principes généraux retenus par le collectif sont :

- une communication sur l'offre d'abord et avant tout,
- un principe de réalisme budgétaire,
- une recherche d'efficacité et de mutualisation qui prend tout son sens en matière de tourisme itinérant,
- une projection de la stratégie de la marque sur 3 ans,
- une marque : l'Originale Franche-Comté, en signature, afin de capitaliser sur la marque institutionnelle régionale à laquelle le Grand Besançon contribue par ailleurs.

Ainsi, pour 2014, les premières actions du collectif Itinérances visent les couples marchés/produits suivants en priorité :

- pour le fluvial : cibles Tribus, Couples et Clubs/Associations sur les marchés allemand et suisse,
- pour le vélo : cibles Couples et Clubs/Associations sur les marchés allemands et suisse,
- pour le pédestre : cibles Tribus et Clubs/Associations sur le marché allemand.

De manière plus secondaire, les actions pourront concerner :

- pour le vélo : cibles Couples et Clubs/Associations sur les marchés français et hollandais,
- pour le pédestre : Tribus, Couples et Clubs/Associations sur les marchés français et hollandais.

Les actions 2014 à mutualiser avec la gamme Tourisme culturel et urbain sont :

- la création d'une brochure d'image Franche-Comté,
- le recrutement d'agences de communication et de relations presse.

Ensuite, spécifiquement à la gamme Itinérances, sont prévus :

- la réalisation de mini-sites Internet dédiés et intégrant une cartographie interactive des itinéraires,
- la brochure régionale tourisme fluvial,
- la brochure Vallée du Doubs à vélo sur l'Eurovelo6,
- la possibilité de reprise par le Comité Régional du Tourisme, des brochures Au fil du Doubs et Au fil de la Saône,
- la participation au salon de Stuttgart pour le fluvial en janvier 2014,
- la participation à la croisière cycliste de l'Association Française des Véloroutes et Voies Vertes qui fait étape notamment à Besançon le 26/06/2014,
- des mailings ciblés,
- des accueils-presse,
- la réalisation d'objets publicitaires,
- de l'achat d'espace publicitaire et de référencement Internet...

Le Comité Régional du Tourisme apporte 200 000 € pour la gamme Itinérances en 2014 et l'ensemble des partenaires contribuent à une hauteur prévisionnelle de 92 000 € (selon adhésions confirmées en date du 20/11/2013).

La participation du Grand Besançon a été fixée par le Comité Régional du Tourisme à 5 000 €. Elle constitue la contribution de la CAGB sur la promotion de la filière fluviale et vélo.

Jusque là la CAGB contribuait aux actions de promotion du tourisme fluvial à hauteur de 3 200 € par le Comité Régional du Tourisme.

Cette mise en commun de moyens au niveau de ce collectif a vocation à améliorer la coordination entre acteurs, la pertinence, et la cohérence des actions conduites en augmentant également leur force de frappe. Ce travail devrait permettre d'améliorer la visibilité de l'offre du Grand Besançon et de la vallée du Doubs en matière fluviale et de cyclotourisme.

Pour l'année 2014, le Grand Besançon a choisi de répartir sa contribution sur deux thématiques de l'itinérance à hauteur de 50 % pour le tourisme fluvial et 50 % pour le tourisme à vélo.

IV. Une gouvernance spécifique et une convention de partenariat liée

La gouvernance du collectif Itinérances s'organise autour de deux instances :

- un comité opérationnel réunit toutes les 6 à 8 semaines, composé de techniciens, il est l'organe de concertation, de propositions et d'élaboration des plans d'actions dans le respect de la stratégie,
- un comité stratégique réunit 1 fois par an, composé d'élus ou de dirigeants des structures, il entérine les propositions du comité opérationnel.

Lors de ces comités, les décisions sont prises à la majorité des présents à raison de 1 voix par structure adhérente.

Pour représenter le Grand Besançon, il est proposé de désigner :

- la chargée de mission Tourisme pour le comité opérationnel,
- le Vice-Président en charge du Tourisme (accompagné de la responsable du service Culture-Tourisme-Sport) pour le comité stratégique.

Par ailleurs, est jointe au présent rapport la convention de partenariat à intervenir dans ce cadre avec Comité Régional du Tourisme pour une durée de 3 ans. Un avenant sera passé chaque année pour déterminer la participation financière du Grand Besançon.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2014 et du PPIF 2014-2018 :

- **se prononce favorablement sur l'adhésion au collectif de la gamme « Itinérances » du Comité Régional du Tourisme pour un montant de 5 000 €,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de partenariat avec le Comité Régional du Tourisme.**

Pour extrait conforme,

Pour le Président,
Le Vice-Président suppléant,

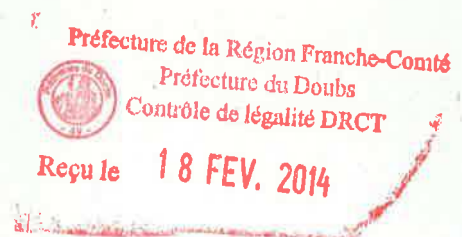
Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 112

Contre : 0

Abstention : 0





Entre :

Le Comité Régional du Tourisme de Franche-Comté, la City, 4 rue Gabriel Plançon, 25044 Besançon, représenté par son Président, Monsieur Eric HOULLEY, ci-après dénommé CRT d'une part,

Et :

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, La City, 4 rue Gabriel Plançon, 25044 BESANCON CEDEX, représentée par son Président, Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, autorisé à signer par délibération en date du 6 février 2014, ci-après dénommée CAGB d'autre part,

Préambule

Le CRT a invité ses partenaires à co-construire des plans marketing organisés autour de deux gammes : Tourisme Culturel et Urbain d'une part et Itinérances d'autre part. Cette démarche innovante vise à grouper les acteurs et à mutualiser des moyens dans l'objectif d'améliorer la notoriété et l'image de la destination Franche-Comté.

La CAGB adhère au Collectif Itinérances qui travaille sur les thématiques du tourisme fluvial, du tourisme à vélo et de la randonnée pédestre.

Il est convenu ce qui suit

Article 1 - Objet

La présente convention porte sur la mutualisation et le cofinancement d'un plan d'actions visant à promouvoir la destination Franche-Comté au travers de son offre « Itinérances ». Elle a pour objet de préciser les objectifs et les moyens à mettre en œuvre pour la mise en place d'un Collectif dont l'objectif est la valorisation de l'offre touristique régionale de l'itinérance, sur la base d'une relation de partenariat.

Article 2 - Durée-Renouvellement

La présente convention et la stratégie sont conclues pour une période de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2014 et jusqu'au 31 décembre 2016 afin de permettre une vision stratégique, efficace et cohérente.

L'engagement financier est déterminé pour la première année.

Une réunion de bilan aura lieu chaque année afin de déterminer les niveaux de participation financière pour les années suivantes et une réunion aura lieu à l'automne 2016 afin de délibérer sur la pérennité du collectif.

Article 3 - Programme et enveloppe financière prévisionnelle

Le plan d'actions commun touchera les domaines du Web 2.0 ; de l'événementiel ; de la communication online et off line ; d'Internet ; de l'événementiel ; des Relations presse et du lobby auprès des bureaux Atout France.

Les marchés prioritaires définis sont : la France, l'Allemagne, la Belgique, la Suisse et les Pays-Bas.

La participation de la CAGB au plan d'actions Itinérances s'élève à 5000 € (cinq mille euros) pour l'année 2014, répartis comme suit :

- 50 % soit 2500 € affectés aux actions de promotion du tourisme fluvial,
- 50 % soit 2500 € affectés aux actions de promotion du tourisme à vélo.

Pour les années 2015 et 2016, la participation de la CAGB sera déterminée par avenant à la présente convention.

Le CRT complètera ce budget à hauteur de 200 000 € TTC sur l'année 2014 et mettra à disposition du collectif, du personnel qualifié et des outils complémentaires au plan d'actions dans le cadre de son action transversale.

Le CRT sera le garant du fonctionnement du collectif, de son équité et de la mise en œuvre opérationnelle de son plan d'actions.

Article 4 - Remontée des offres commerciales

Le Partenaire s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires à la remontée des offres dont il dispose (séjours tout compris, hébergements, prestations d'activités etc...) dans la plateforme régionale de réservation du CRT Franche-Comté.

Le Centre Régional de Contacts (CRC) contribuera ainsi plus efficacement à la promotion des ventes pour les membres du collectif « Itinérances ».

Le CRT via son Centre Régional de Contact, pourra également, en cas de besoin, accompagner les partenaires du collectif Itinérances au montage de séjours tout compris et à la mise en marché de l'offre via son agrégateur régional.

Article 5 - Versement de la participation

La participation de la CAGB sera versée en une fois, à la signature de la présente convention.

Pour les années 2015 et 2016, la participation de la CAGB sera également versée en une fois à la signature de l'avenant correspondant.

Article 6 - Gouvernance

La gouvernance du Collectif Itinérances s'organise à deux niveaux :

Le Comité Stratégique : composé d'élus ou des dirigeants de structures, il entérine les propositions du Comité Opérationnel.

Le Comité Opérationnel : composé des techniciens, il est l'organe de concertation, de propositions et d'élaboration des plans d'actions dans le respect de la stratégie

L'adhésion de la CAGB au collectif donne droit à une voix délibérative au Comité Stratégique et une voix délibérative au Comité Opérationnel.

Le CRT dispose d'une seule voix dans chacun de ces comités.

Article 7 - Application

Cette convention bipartite est applicable dès sa signature.

Article 8 - Résiliation

Aucun membre ne peut mettre fin à cette convention et retirer sa participation au financement pendant l'année en cours.

La CAGB peut renoncer à son adhésion au Collectif pour l'année suivante en prévenant le CRT avant le 15 octobre de l'année en-cours pour l'année suivante, sous réserve que le plan d'actions de l'année N+1 ait été proposé au Collectif à cette date.

Article 9 - Gestion des contacts

La CAGB s'engage à fournir un ou plusieurs contacts techniques pour le bon déroulement des Comités Opérationnels et un contact exécutif pour le Comité Stratégique.

Au sein du CRT, le contact est le responsable du Collectif, placé sous la responsabilité du Directeur.

Le CRT sera représenté au Comité Stratégique par son Président, Monsieur Eric Houlley.

Article 10 - Identification de l'offre

Au travers de ce partenariat, l'offre touristique d'itinérance que la CAGB souhaite développer est la suivante :

- pour le tourisme fluvial : la Vallée du Doubs, canal du Rhône au Rhin,
- pour le tourisme à vélo : l'Eurovelo6.

Fait à Besançon, en deux exemplaires le

Pour le Comité Régional du Tourisme,
Le Président,

Eric HOULLEY

Pour le Grand Besançon,
Le Président,

Jean-Louis FOUSSERET